



Victime d'un accident de travail

Par **koerfer frederic_old**, le **31/07/2007** à **11:14**

bonjour,rvictime d'un grave accident de travail le vingt septembre 2005 aux entrepots "solotra-hermann" du groupe transalliance a st Dié des Vosges, en tant que "carriste", je me retrouve aujourd'hui partielement handicapé suite a de multiples opération chirurgicale de la colone vertebrale et des jambes.rnla securité sociale est sur le point de clore mon dossier pour statuer sur une incapacité partielle permanente, et, vais tres bientôt me retrouver sans aucune ressources, dans l'incapacité de reprendre un quelconque travail ...rnsuite a de multiples erreurs faites en matière médicale, la securité sociale joue sur les textes de loies, se réfèrent au certificat médical initial, pour ne prendre en compte que le tiers de mes handicaps due a l'accident ... ok...rnle but de ma demande aupres de vos services n'a rien avoir avec la secu, si ce n'est que je me retrouve complètement lésé dans cette histoire, probablement par négligence GRAVE de l'entreprise, en matiere de securités relatifent a l'évacuation d'un accidenté du travail ...rn-je cite ;rn20/09/2005 - entrepot solotra, je suis rentré en collision avec un popteau de soutainement en acier , avec mon chariot élévateur de cinq tones, le choc a été tres violent, car j'ai été ejecté du véhicule , ais arraché la colonne de direction avec les jambes, tordus la cage de protection avec le torse, puis pris le contre poids de l'engin dans le dos ... tout ceci sous les yeux de mes collègues, qui se sont empressé de prevenir le responssable du dépôt .rnCelui-ci est arrivé env. vingt minutes plus tard, a constaté mon état plutot grave, apres s'etre inquieté de l'état de l'engin, puis ma saisi par les bras, m'a fait mettre debout, en me disant qu'il fallait que je marche et que cela allais s'arranger ...rncompletement choqué par l'accident, et tenaillé de douleurs multiple, je me suis executé tan bien que mal , ne sachant pas du tout ce qui se passait autour de moi a cet instant la ...nC'est seulement deux heures apres l'accident, que, menacé par mes collegues, que le resposssable du depot s'est penché sur mon cas, et sous la pression de mes collegue, m'a fait signer des documents relatif a l'accident de "travail" et a donné l'ordre a un employé de l'entreprise, de prendre un vehicule de service, et de me déposer devant les urgences de l'hopital de St-Dié ... (a cet instant, j'etais a demie contient, et tenaillé par des douleurs atroces, je ne pensait qu'a me

faire soigné et rien d'autre !!!)rnaidé moi SVP !??

Par **ly31**, le **11/08/2007 à 17:27**

Bonjour,rnrnJe pense que dans votre cas, il serait souhaitable de vous faire aider par une Association, telle que la F.N.A.T.H. (Association des accidentés de la vie) rnrnSiège National :
rnFNATHrn47, rue des Alliés - 42030 ST ETIENNE CEDEX 2 rnTél : 04 77 49 42 42rnrnCeux
ci pourrons vous indiquer le bureau le plus proche de votre domicilernrnBon couragernrnly31